



Février 2018

## Sur les retraites agricoles et l'agriculture...

### **Revalorisation des retraites agricoles : adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de ma proposition de loi**

L'Assemblée nationale a adopté le jeudi 2 février 2017, à l'unanimité, cette proposition de loi visant à assurer la revalorisation des retraites agricoles. La première mesure prévoit une retraite à 85 % du SMIC net au lieu des 75 % prévus par le droit actuel.

Cette mesure répond à une revendication forte des associations de retraités et des syndicats agricoles avec lesquels j'ai travaillé ce texte.

L'Assemblée nationale a également accepté de la financer par une taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières. Cette nouvelle recette permettrait d'assurer le retour à l'équilibre du régime de retraite des non-salariés agricoles.

L'autre volet du texte était consacré à la revalorisation des pensions de retraites en outremer au regard de leur extrême faiblesse et des inégalités de traitement avec la métropole.

**La mise en œuvre rapide** de ces avancées majeures, au bénéfice de dizaines de milliers de retraités agricoles, **dépend cependant d'un vote conforme du texte par le Sénat.**

Dans l'attente du vote au Sénat, j'ai déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2018 visant à concrétiser l'avancée législative du 2 février 2017. **Cet amendement visait à créer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières, prévue dans la proposition de loi, afin d'affecter à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole les ressources nécessaires à l'atteinte de 85 % du SMIC. Il a malheureusement été rejeté par le Gouvernement et sa majorité.**

*Les retraités agricoles et les exploitants agricoles attendent toujours ce geste fort de soutien, de reconnaissance de leur travail et d'amélioration de leurs conditions de vie.*

*C'est pourquoi les sénateurs communistes ont fait le choix de mettre en débat le 7 mars 2018 cette proposition de loi dans le cadre de leur unique séance annuelle réservée. Son adoption dans les mêmes termes permettrait une mise en application du texte.*

*Il appartient donc aux sénateurs de prendre leurs responsabilités. Car comment comprendre que les forces politiques, qui ont toutes voté le texte à l'Assemblée, puissent faire un choix inverse au Sénat ?*

### **Compétitivité de l'agriculture française**

*L'Assemblée nationale examinait le 12 octobre 2017 une proposition de loi visant à restaurer la compétitivité de l'agriculture française. Extraits de mon intervention :*

« Je salue l'initiative car on ne parle jamais assez d'agriculture et d'alimentation dans cet hémicycle. [...] Cela dit, je regrette l'angle d'attaque pris par le texte. En faisant du mythe de la compétitivité de l'agriculture française l'alpha et l'oméga du redressement agricole du pays, **vous vous trompez non seulement de mots mais surtout de maux.**

De fait, pour bien comprendre les choses, il faut commencer par bien nommer les maux. Car la profonde crise de revenus que vivent nos paysans n'est pas simplement conjoncturelle, liée à des aléas successifs ou aux seules contraintes administratives, fiscales et environnementales. **Cette crise est structurellement contenue dans les choix politiques d'abandon des outils de régulation et d'intervention sur les prix d'achat de production.** [...]

Ces choix politiques sont en lien avec [...] la toute-puissance laissée à des opérateurs industriels et de la grande distribution, au détriment de la valeur ajoutée conservée par les producteurs. Ce n'est pas d'un manque de compétitivité dont souffrent nos paysans, mais d'un manque de revenus tirés du prix de la vente

de leur production. [...] Cette crise structurelle prend racine dans l'application au secteur agricole depuis plus de trente ans de la doctrine néolibérale. **Toujours aller vers le prix le plus bas : quel miroir aux alouettes ! [...]**

J'ai la conviction que nous ne changerons pas en profondeur les conditions de vie, de travail, de production de nos agriculteurs sans nous attaquer à la racine des maux de l'agriculture. [...] Avec les États généraux de l'alimentation [...] **nous attendons de savoir sur quoi portera l'intervention annoncée de la puissance publique.** De fait, après les sonneries de clairon et les roulements de tambour, il faudra bien intervenir sur le fond du problème, c'est-à-dire agir directement dans le rapport des forces entre des acteurs économiques aux capacités d'action totalement déséquilibrées. [...]

Nous savons bien que les clauses contractuelles exigibles, comprenant de prétendus accords de modération des marges, n'interviendront en fait que de manière négligeable dans la solution à cette difficulté persistante. Le problème concerne les grands acteurs économiques de la distribution, de l'industrie agroalimentaire, qui profitent à plein des choix politiques de dérégulation [...] **Si l'agriculture ne sort pas du droit européen de la concurrence, nous ne pourrions pas imposer le prix minimum indispensable à la garantie de revenus.** Tout le reste – je dis bien tout le reste –, c'est de la poudre aux yeux ! [...] ».

Je suis ensuite revenu sur un grand trou dans la raquette de la proposition de loi qui était en discussion : **les conséquences de l'application et de la poursuite des accords de libre-échange.**

C'est un sujet que le Président de la République évacue aussi dans ses différentes interventions.

### **Accords de libre-échange : audition du Commissaire européen**

*L'Assemblée nationale auditionnait le 10/10/2017 Phil Hogan, Commissaire européen à l'Agriculture. Extraits de mon intervention :*

« Monsieur le commissaire, vous avez résumé l'attente que vous aviez des agriculteurs français en disant « ils ont du talent et l'ambition de continuer à triompher ». Mais [...] ce sont les décisions prises au niveau de la PAC qui, en fait, alimentent ce formidable affaiblissement de l'agriculture européenne et française. [...]

Quand vous parlez du CETA, vous usez de formules déconnectées des réalités. [...] **le volet agricole de ces négociations ne comporte aucune garantie quant au respect des normes européennes ou à la qualité des productions.** Moins de 10 % des 1500 indications géographiques protégées (IGP) européennes sont référencées – donc protégées – dans le CETA. Vous parlez de « confiance » mais **personne n'a pu à ce jour nous démontrer l'intérêt pour les Européens de disposer de viande bovine canadienne, transitant sur des milliers de kilomètres,** alors que nos productions communautaires et locales sont de grande qualité et que leurs atouts environnementaux sont reconnus.

Pensez-vous véritablement que cette ouverture du marché [...] sera économiquement positive pour l'agriculture européenne ? Les observateurs estiment au contraire que ce sera « perdant-perdant », en particulier pour les éleveurs français.

**Nous retrouverons la même situation avec le Mercosur, puisque le Président Juncker a récemment fait part de son intention d'ouvrir en grand les vannes de la négociation,** [...]. Soyons donc précis, concrets, pédagogiques : quels sont les avantages et inconvénients de ces accords ou de ces projets d'accords pour le secteur agricole ? Quel est l'intérêt objectif pour les agriculteurs européens, pour les consommateurs ? Cela nous permettra-t-il de répondre aux grands enjeux alimentaires et environnementaux de notre siècle ? ».

Le CETA est un traité de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada.

Le MERCOSUR associe la quasi-totalité des Etats d'Amérique du Sud, autour de 5 pays fondateurs : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela.

### **CETA / MERCOSUR : position de la France au regard des dangers notre élevage**

**Extraits de ma question du 21/11/2017 au Ministre de l'Agriculture sur les dangers pour les éleveurs français et européens de l'entrée en vigueur du CETA, et des négociations en cours avec le MERCOSUR.**

« Malgré l'absence de ratification par les Parlements nationaux du CETA, sa mise en application est particulièrement alarmante pour les

filiales d'élevage et en particulier la filière bovine française. **Car le volet agricole du texte d'accord [...] ne comporte aucune réelle garantie quant au respect des normes européennes ou de la qualité des productions.** L'ouverture du marché européen, sans droits de douanes, à 65 000 tonnes de viandes bovines canadiennes en est l'exemple le plus frappant. [...]

À ce titre, les propos tenus, le 10 octobre 2017, par M. Phil Hogan devant les commissions des affaires européennes et des affaires économiques de l'Assemblée nationale révèlent une nouvelle fois **l'ampleur de l'abandon politique de la France sur ce dossier.** Le commissaire européen chargé de l'agriculture a reconnu que la filière bovine serait une des grandes perdantes de cet accord [...]. À plusieurs reprises, il a répété qu'il s'agissait d'un secteur « sensible », précisant, pour se justifier, que le CETA serait « un accord exigeant en matière de normes ». Sa tentative de minimiser les conséquences pour les éleveurs s'est rapidement heurtée aux réalités de ce traité, tout en ajoutant que « les négociations avec le MERCOSUR sont en cours et représentent 8 fois les enjeux financiers du CETA » et en répétant que « in fine, ce seront les États membres qui signeront, ou pas, ces accords ».

M. Hogan a finalement justifié le vrai fond de cet accord : « **Il faut faire des compromis et des concessions en matière agricole pour que les secteurs financiers et industriels, créateurs d'emplois en France comme ailleurs en Europe, bénéficient également de ces accords** ».

En conclusion de cette question écrite, j'ai demandé au Ministre **s'il comptait au final refuser la signature de cet accord au regard de la gravité désormais reconnue de ses conséquences pour le secteur agricole.**

*Cette question était toujours sans réponse à la date de rédaction de cette fiche.*

## **Projet de loi de finances pour 2018 - Crédits de la Mission Agriculture**

**Extraits de mon intervention générale lors de l'examen des crédits consacrés à l'agriculture dans le projet de loi de finances pour 2018.**

« [...] je suis un adepte de la fourche à la fourchette ou de la terre à l'assiette et, pour parler franchement, monsieur le ministre, je me suis mis à table avec une forme de gourmandise pour découvrir votre budget.

*Cependant, j'éprouvais une colère rentrée avant même d'entrer dans l'auberge paysanne, à cause de la mise en action du CETA. Chacun connaît ici, et personne ne les nie, les conséquences de cet accord sur notre agriculture, en particulier sur l'élevage : nous allons être mis en concurrence de façon déloyale et nous retrouver sans protection, si bien que les éleveurs de notre pays sont vent debout contre cet accord commercial, qui, déjà, hypothèque la réussite de la politique que vous voulez mettre en œuvre.*

*Puis, j'ai regardé la carte des mets, passé en revue les différents plats. Dans un premier temps, j'en ai trouvé qui pouvaient me satisfaire, comme la légère progression du budget. [...]*

*Sur la carte, j'ai constaté que des plats n'étaient pas là. Ils étaient pourtant attendus. J'en citerai deux.*

*- Le premier est la **surprime des 52 premiers hectares qui est une exigence largement partagée** ; cette absence crée un mécontentement dans les petites exploitations familiales.*

*- Le second est le **désengagement des aides au maintien de l'agriculture biologique**, sachant que la consommation des produits de cette agriculture a progressé de 7,5 % en un an. [...]*

*Venons-en au plat de résistance de votre politique, que vous avez présenté en commission élargie. Je vous cite : « Le prix le plus bas n'est pas le prix le plus juste ; le prix le plus juste est celui qui rémunère tous les maillons de la chaîne, à commencer par le producteur, d'où la nécessité de retravailler la question de la construction du prix à partir des coûts de revient des exploitations. C'est toute une mécanique à remettre en place. Cela peut être complexe, mais nous y arriverons. »*

*[...] J'aimerais vous rappeler les propos tenus par le député Jean Jaurès en 1894 à l'adresse de l'un de vos prédécesseurs, Jules Méline. Il disait que la politique présentée par Jules Méline dans cet hémicycle était une apparence et une enseigne qui ne profiterait guère aux agriculteurs ; il comparait Jules Méline à l'empereur romain Héliogabale, qui servait à certains convives de très beaux plats qui n'étaient en fait que des dessins figurant les mets au menu, et chaque convive devait être content. Je crains, monsieur le ministre, que ce ne soit le festin auquel la Commission européenne, vous-même et le Gouvernement conviez la paysannerie française. **Je crains vraiment qu'il y ait beaucoup,***

*beaucoup de déceptions après les annonces que vous avez faites. [...]*

*Au final, cependant, notre groupe s'abstiendra sur ce budget, en espérant qu'il ne consacrerait pas votre impuissance politique ».*

**Mission d'information sur  
« Une agriculture durable pour  
l'Union Européenne »**

**J'ai été nommé co-rapporteur de cette mission d'information que je conduis avec Alexandre Freschi, député du Lot-et-Garonne.**

Chaque semaine, depuis octobre 2017, je consacre une partie de mon temps parlementaire à auditionner les organisations agricoles, des institutions chargées des questions alimentaires et environnementales, des chercheurs et spécialistes d'une politique agricole durable et des représentants de nombreuses associations et ONG.

**La PAC apparaît à de nombreux égards comme un système à bout de souffle**, complexe et ne garantissant plus un niveau de vie décent aux agriculteurs. Notre mission a pour objectif d'identifier les nouveaux défis sociétaux, économiques et environnementaux que doit relever la première politique publique de l'Union qu'est l'agriculture. Nous alerterons sur les périls financiers, budgétaires et politiques qui pèsent en ce moment alors que s'ouvrent les négociations européennes.

**Comment garantir des revenus dignes aux agriculteurs ?** Comment protéger des emplois dans les zones rurales et vulnérables ? Comment assurer le renouvellement générationnel ? Comment rémunérer les agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils assurent ?

Nous proposerons donc des pistes de réforme et de transformation pour la PAC de la prochaine décennie 2020-2030, sans doute celle de la dernière chance en termes de transition vers un modèle durable de production et d'alimentation. **L'agriculteur devra être l'acteur central de cette transformation** qui doit porter sur les trois aspects de la durabilité (économique, social et environnemental).

**Une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'indication du pays d'origine pour tous les miels**

En lien étroit avec les demandes des apiculteurs, j'ai déposé en ce début d'année 2018

une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'indication du pays d'origine pour tous les miels.

En 2016, la consommation française de miel s'établit en effet à 45 000 tonnes. Depuis plus de dix ans, cette consommation est en progression.

**Mais les organisations d'apiculteurs font le constat du fossé grandissant entre la part de la production nationale et la part des importations de miels dans la consommation.** Ainsi, ces importations ont représenté en 2016 près de 70 % de la consommation française alors que l'année 2017 a été marquée par un fort recul de la production nationale. Le déclin de la production française, à 10 000 tonnes en 2017, est particulièrement saisissant : le niveau de la production dans les années 1990, était évalué à 30 000 tonnes !

Si la filière apicole française a connu de graves difficultés, notamment avec les importantes mortalités d'abeilles, **la croissance fulgurante des importations (+ 60 % en 10 ans !)** se fait aujourd'hui au détriment d'une relance souhaitée des productions nationales, et sans garantie de traçabilité, de qualité et de transparence pour les consommateurs. Les logiques de marges financières de certains transformateurs et de la grande distribution poussent en effet à substituer de plus en plus les miels importés aux productions françaises.

Ces importations massives s'accompagnent non seulement d'une **multiplication des fraudes relatives à l'origine** mais aussi d'une **dégradation sans précédent de la qualité des miels**, souvent mélangés puis vendus avec la mention « mélange de miels originaires et non-originaires de l'UE », à travers notamment des procédés d'adultération comme l'ajout de sucres et sirops de sucres.

Face à un cadre réglementaire européen qui sert aujourd'hui de justification à toutes les pratiques d'importations abusives et de fraudes, l'objet de cette proposition de loi est **d'assurer la transparence pour les producteurs et les consommateurs avec une véritable traçabilité des miels vendus en France.**

Elle prévoit de rendre obligatoire, **l'indication de chaque pays d'origine sur l'étiquetage**, y compris pour les miels mélangés. Cette mesure permettra un contrôle de l'origine sans attendre le changement du cadre réglementaire européen.

Le texte intégral de la proposition de loi est disponible sur : [www.andrechassaigne.org](http://www.andrechassaigne.org)